

Rapport d'Essais / Tests Report

Aix les Milles, le 09 mars 2015

RAPPORT D'ESSAI / *Test report* : CL15-01135

Page 1 sur 13

Emetteur / Contact : Mme BOISGROLIER Martine
Produit / Product : SIEGE BEBE ADAPTABLE
 GAMME AMCA
Commande /Order : 20472
Reçu le / Received : 16/02/2015
Devis / Price offer : DC15-00741
Référence / Reference : 9710 / 9720 / 9610-1

TRIGANO JARDIN
Usine de Boulay

F 41170 CORMENON
FRANCE



Classification d'âge appliquée aux essais (définie selon FD CR 14379)
Age group applied in testing (based on FD CR 14379)

Plus de 10 mois
More than 10 months

Essais demandés / <i>Tests requested</i>	Conclusion
EN 71-1(2014) : Propriétés mécaniques et physiques <i>EN 71-1 (2014) - Mechanical and physical properties</i>	Conforme <i>Pass</i>
EN 71-2:2011 + A1:2014 - Inflammabilité <i>EN 71-2:2011 + A1:2014 - Flammability</i>	Conforme <i>Pass</i>
NF EN 71 Partie 8 - 2011 : Jouets d'activité à usage familial <i>NF EN 71 Part 8 - 2011 : Activity toys for domestic use</i>	Conforme <i>Pass</i>

Les incertitudes de mesure ne sont pas prises en compte pour conclure sur la conformité des analyses sauf demande spécifique du client
Uncertainties are not taken into account to define compliance on analysis except on specific customer request

L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation ils sont identifiés par le symbole (*). Certaines prestations rapportées dans ce document ne sont pas couvertes par l'accréditation COFRAC.

(1) Essai sous-traité dans un laboratoire SGS. (2) Essai sous-traité dans un laboratoire partenaire extérieur au groupe SGS.

Le présent rapport est émis par la société conformément à ses conditions générales de service disponibles sur demande et accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm; Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de responsabilité, d'indemnisation et de compétence judiciaire figurant dans nos conditions générales de service.

Tout autre détenteur de ce rapport est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce rapport ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles.

Toute modification ou reproduction non autorisée ainsi que toute falsification du contenu de ce rapport ou de son apparence est strictement interdite et fera l'objet de poursuites judiciaires dans l'entière mesure autorisée par la loi.

A moins que cela ne soit précisé, les résultats de ce rapport ne concernent que le(s) échantillon(s) testé(s) et ces échantillons ne seront conservés que pour une période de 30 jours. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans accord préalable écrit de la Société. Il comporte 13 page(s).

Pour les clauses énoncées ci-dessus, la version en anglais ci-après fait foi.

The accreditation by the Cofrac attests only the competence of the Laboratories for the tests covered by the accreditation. They are identified by the symbol (*). Some analyses reported in this document are not covered by the COFRAC accreditation.

(1) Test subcontracted in a SGS Laboratory. (2) Test subcontracted in a partner laboratory outside SGS group.

This document is issued by the Company under its General Conditions of Service available on request and accessible at http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm; Attention is drawn to the limitation of liability, indemnification and jurisdiction issues defined therein.

Any holder of this document is advised that information contained hereon reflects the Company's findings at the time of its intervention only and within the limits of Client's instructions if any. The Company's sole responsibility is to its Client and this document does not exonerate parties to a transaction from exercising all their rights and obligations under the transaction documents.

Any unauthorized alteration, forgery or falsification of the content or appearance of this document is unlawful and offenders may be prosecuted to the fullest extent of the law.

Unless otherwise stated the results shown in this test report refer only to the sample(s) tested and such sample(s) are retained for 30 days only. This document shall not be reproduced, except in full, without prior written approval of the Company. It includes 13 page(s).



Fabien SORRANT
Adjoint Responsable unité jouets
Toys assistant manager

L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation ils sont identifiés par le symbole (*). Certaines prestations rapportées dans ce document ne sont pas couvertes par l'accréditation COFRAC.

(1) Essai sous-traité dans un laboratoire SGS. (2) Essai sous-traité dans un laboratoire partenaire extérieur au groupe SGS.

Le présent rapport est émis par la société conformément à ses conditions générales de service disponibles sur demande et accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm; Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de responsabilité, d'indemnisation et de compétence judiciaire figurant dans nos conditions générales de service.

Tout autre détenteur de ce rapport est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce rapport ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles.

Toute modification ou reproduction non autorisée ainsi que toute falsification du contenu de ce rapport ou de son apparence est strictement interdite et fera l'objet de poursuites judiciaires dans l'entière mesure autorisée par la loi.

A moins que cela ne soit précisé, les résultats de ce rapport ne concernent que le(s) échantillon(s) testé(s) et ces échantillons ne seront conservés que pour une période de 30 jours. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans accord préalablement écrit de la Société. Il comporte 13 page(s).

Pour les clauses énoncées ci-dessus, la version en anglais ci-après fait foi.

The accreditation by the Cofrac attests only the competence of the Laboratories for the tests covered by the accreditation. They are identified by the symbol (*). Some analyses reported in this document are not covered by the COFRAC accreditation.

(1) Test subcontracted in a SGS Laboratory. (2) Test subcontracted in a partner laboratory outside SGS group.

This document is issued by the Company under its General Conditions of Service available on request and accessible at http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm; Attention is drawn to the limitation of liability, indemnification and jurisdiction issues defined therein.

Any holder of this document is advised that information contained hereon reflects the Company's findings at the time of its intervention only and within the limits of Client's instructions if any. The Company's sole responsibility is to its Client and this document does not exonerate parties to a transaction from exercising all their rights and obligations under the transaction documents.

Any unauthorized alteration, forgery or falsification of the content or appearance of this document is unlawful and offenders may be prosecuted to the fullest extent of the law.

Unless otherwise stated the results shown in this test report refer only to the sample(s) tested and such sample(s) are retained for 30 days only. This document shall not be reproduced, except in full, without prior written approval of the Company. It includes 13 page(s).

Description de l'échantillon

Sample description

Description : Siège bébé adaptable

Description : Baby seat

Début des essais / *beginning of test* : 04/03/2015

Fin des essais / *end of test* : 11/03/2015

Emballage : Carton

Packaging : Cardboard & plastic

Notice d'utilisation : Présence

Instructions for use : Presence

L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation ils sont identifiés par le symbole (*). Certaines prestations rapportées dans ce document ne sont pas couvertes par l'accréditation COFRAC.

(1) Essai sous-traité dans un laboratoire SGS. (2) Essai sous-traité dans un laboratoire partenaire extérieur au groupe SGS.

Le présent rapport est émis par la société conformément à ses conditions générales de service disponibles sur demande et accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm; Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de responsabilité, d'indemnisation et de compétence judiciaire figurant dans nos conditions générales de service.

Tout autre détenteur de ce rapport est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce rapport ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles.

Toute modification ou reproduction non autorisée ainsi que toute falsification du contenu de ce rapport ou de son apparence est strictement interdite et fera l'objet de poursuites judiciaires dans l'entière mesure autorisée par la loi.

A moins que cela ne soit précisé, les résultats de ce rapport ne concernent que le(s) échantillon(s) testé(s) et ces échantillons ne seront conservés que pour une période de 30 jours. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans accord préalable écrit de la Société. Il comporte 13 page(s).

Pour les clauses énoncées ci-dessus, la version en anglais ci-après fait foi.

The accreditation by the Cofrac attests only the competence of the Laboratories for the tests covered by the accreditation. They are identified by the symbol (*). Some analyses reported in this document are not covered by the COFRAC accreditation.

(1) Test subcontracted in a SGS Laboratory. (2) Test subcontracted in a partner laboratory outside SGS group.

This document is issued by the Company under its General Conditions of Service available on request and accessible at http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm; Attention is drawn to the limitation of liability, indemnification and jurisdiction issues defined therein.

Any holder of this document is advised that information contained hereon reflects the Company's findings at the time of its intervention only and within the limits of Client's instructions if any. The Company's sole responsibility is to its Client and this document does not exonerate parties to a transaction from exercising all their rights and obligations under the transaction documents.

Any unauthorized alteration, forgery or falsification of the content or appearance of this document is unlawful and offenders may be prosecuted to the fullest extent of the law.

Unless otherwise stated the results shown in this test report refer only to the sample(s) tested and such sample(s) are retained for 30 days only. This document shall not be reproduced, except in full, without prior written approval of the Company. It includes 13 page(s).

Avertissement et notice d'utilisation

5.1.1 Le jouet d'activité ou son emballage doit comporter l'avertissement suivant, celui-ci devant être clairement visible au moment de l'achat: 'Attention. Réservé à un usage familial.'

5.1.1 Le cas échéant, le jouet d'activité ou son emballage doit comporter un avertissement concernant l'âge minimum et/ou maximum et le poids minimum et/ou maximum de l'utilisateur, et indiquer si le jouet d'activité est destinés à une utilisation extérieure ou intérieure. Ces avertissements doivent être précédés du mot " Attention" et être clairement visibles pour le consommateur avant l'achat.

5.2 Les avertissements, les marquages, et les informations du 5.1 doivent également se retrouver sur les instructions de montage et d'installation. Toute autre information concernant l'achat ou les informations fournies sur les étiquettes des jouets d'activité doivent figurer dans les instructions d'installation.

Les jouets d'activité devant être assemblés par le consommateur doivent être accompagnés d'instructions de montage appropriées comprenant des schémas permettant au consommateur d'assembler le jouet d'activité correctement. les instructions de montage et d'installation doivent, s'il y a lieu, comporter également les éléments suivants :

Une recommandation sur la mise en place du jouet d'activité sur une surface nivelée en prévoyant une zone minimale de 2 m entre celui-ci et toute structure ou obstacle tel qu'une barrière, un garage, une maison, des branches d'arbre, des fils à linge ou des câbles électriques;

Des instructions indiquant que les jouets ne doivent pas être installés sur du béton, de l'asphalte ou tout autre revêtement en dur

Une information sur la conservation des instructions de montage et d'installation pour référence ultérieure;

Des instructions indiquant que toute modification apportée par le consommateur au jouet d'activité d'origine (ex : ajout d'un accessoire) doit être effectuée conformément aux instructions fournies par le fabricant. Les instructions doivent en particuliers être fournies avec un kit/accessoire relatif à l'installation de cordes/files concernant le diamètre minimum, la nécessité d'une fixation aux deux extrémités, la longueur totale et le positionnement par rapport aux autres structures.

L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation ils sont identifiés par le symbole (*). Certaines prestations rapportées dans ce document ne sont pas couvertes par l'accréditation COFRAC.

(1) Essai sous-traité dans un laboratoire SGS. (2) Essai sous-traité dans un laboratoire partenaire extérieur au groupe SGS.

Le présent rapport est émis par la société conformément à ses conditions générales de service disponibles sur demande et accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm; Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de responsabilité, d'indemnisation et de compétence judiciaire figurant dans nos conditions générales de service.

Tout autre détenteur de ce rapport est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce rapport ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles.

Toute modification ou reproduction non autorisée ainsi que toute falsification du contenu de ce rapport ou de son apparence est strictement interdite et fera l'objet de poursuites judiciaires dans l'entière mesure autorisée par la loi.

A moins que cela ne soit précisé, les résultats de ce rapport ne concernent que le(s) échantillon(s) testé(s) et ces échantillons ne seront conservés que pour une période de 30 jours. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans accord préalable écrit de la Société. Il comporte 13 page(s).

Pour les clauses énoncées ci-dessus, la version en anglais ci-après fait foi.

The accreditation by the Cofrac attests only the competence of the Laboratories for the tests covered by the accreditation. They are identified by the symbol (*). Some analyses reported in this document are not covered by the COFRAC accreditation.

(1) Test subcontracted in a SGS Laboratory. (2) Test subcontracted in a partner laboratory outside SGS group.

This document is issued by the Company under its General Conditions of Service available on request and accessible at http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm; Attention is drawn to the limitation of liability, indemnification and jurisdiction issues defined therein.

Any holder of this document is advised that information contained hereon reflects the Company's findings at the time of its intervention only and within the limits of Client's instructions if any. The Company's sole responsibility is to its Client and this document does not exonerate parties to a transaction from exercising all their rights and obligations under the transaction documents.

Any unauthorized alteration, forgery or falsification of the content or appearance of this document is unlawful and offenders may be prosecuted to the fullest extent of the law.

Unless otherwise stated the results shown in this test report refer only to the sample(s) tested and such sample(s) are retained for 30 days only. This document shall not be reproduced, except in full, without prior written approval of the Company. It includes 13 page(s).

5.3 Les jouets d'activité doivent être accompagnés des instructions de maintenance attirant l'attention sur le besoin d'effectuer des vérifications et des opérations de maintenance sur les parties principales à intervalles réguliers, en outre, il doit être stipulé qu'à défaut de procéder à ces vérifications, le jouet d'activité pourrait se renverser ou constituer un danger. Ces instructions doivent également être apposées sur le jouet d'activité chaque fois que cela est possible.

S'il y a lieu, les instructions de maintenance doivent également comporter les recommandations ci-après, stipulant qu'il est de première importance de suivre ces recommandations au début de chaque saison ainsi qu'à intervalles réguliers au cours d'une saison d'utilisation du jeu :

Vérifier tous les écrous et boulons et les resserrer si nécessaire;

Graisser toutes les parties mobiles métalliques;

Vérifier tous les caches des boulons ou des bords coupants et les remplacer si nécessaire;

Vérifier les sièges balançoires, les chaînes, les cordes et autres dispositifs de fixation à la recherche de signes de dégradation;

Ce jouet doit être monté par un adulte

Le nom, la raison sociale ou la marque déposée du fabricant et l'adresse à laquelle le fabricant peut être contacté doivent être indiqués sur le jouet ou, lorsque cela n'est pas possible, sur son emballage ou dans un document accompagnant le jouet. Cette exigence s'applique également pour le nom et l'adresse, etc. de tout importateur.

Les fabricants et les importateurs doivent veiller à ce que le jouet soit accompagné d'instructions et d'informations de sécurité dans une langue ou des langues aisément compréhensibles par les consommateurs, déterminés par l'Etat membre concerné.

Les fabricants doivent veiller à ce que leurs jouets portent un numéro de type, de lot, de série ou de modèle ou autre élément permettant leur identification, ou lorsque la taille ou la nature du jouet ne le permet pas, à ce que les informations requises soient fournies sur l'emballage ou dans un document accompagnant le jouet.



Les jouets mis à disposition sur le marché doivent porter le marquage CE. Le marquage CE doit être apposé de manière visible, lisible et indélébile sur le jouet, sur une étiquette attachée à celui-ci ou sur l'emballage. Dans le cas de petits jouets et de jouets composés de petites pièces, le marquage CE peut être apposé sur une étiquette ou sur un feuillet accompagnant le jouet. Si le marquage CE n'est pas visible de l'extérieur de l'emballage, il doit être au moins apposé sur l'emballage.

L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation ils sont identifiés par le symbole (*). Certaines prestations rapportées dans ce document ne sont pas couvertes par l'accréditation COFRAC.

(1) Essai sous-traité dans un laboratoire SGS. (2) Essai sous-traité dans un laboratoire partenaire extérieur au groupe SGS.

Le présent rapport est émis par la société conformément à ses conditions générales de service disponibles sur demande et accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm; Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de responsabilité, d'indemnisation et de compétence judiciaire figurant dans nos conditions générales de service.

Tout autre détenteur de ce rapport est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce rapport ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles.

Toute modification ou reproduction non autorisée ainsi que toute falsification du contenu de ce rapport ou de son apparence est strictement interdite et fera l'objet de poursuites judiciaires dans l'entière mesure autorisée par la loi.

A moins que cela ne soit précisé, les résultats de ce rapport ne concernent que le(s) échantillon(s) testé(s) et ces échantillons ne seront conservés que pour une période de 30 jours. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans accord préalable écrit de la Société. Il comporte 13 page(s).

Pour les clauses énoncées ci-dessus, la version en anglais ci-après fait foi.

The accreditation by the COFRAC attests only the competence of the Laboratories for the tests covered by the accreditation. They are identified by the symbol (*). Some analyses reported in this document are not covered by the COFRAC accreditation.

(1) Test subcontracted in a SGS Laboratory. (2) Test subcontracted in a partner laboratory outside SGS group.

This document is issued by the Company under its General Conditions of Service available on request and accessible at http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm; Attention is drawn to the limitation of liability, indemnification and jurisdiction issues defined therein.

Any holder of this document is advised that information contained hereon reflects the Company's findings at the time of its intervention only and within the limits of Client's instructions if any. The Company's sole responsibility is to its Client and this document does not exonerate parties to a transaction from exercising all their rights and obligations under the transaction documents.

Any unauthorized alteration, forgery or falsification of the content or appearance of this document is unlawful and offenders may be prosecuted to the fullest extent of the law.

Unless otherwise stated the results shown in this test report refer only to the sample(s) tested and such sample(s) are retained for 30 days only. This document shall not be reproduced, except in full, without prior written approval of the Company. It includes 13 page(s).

Warnings and Instruction for use

5.1.1 Generalities : *The toy or the packaging shall carry a clearly visible warning "Warning. Only for domestic use."*

The activity toy or its packaging, where appropriate, carry warnings regarding the minimum and/or maximum user age, and minimum and/or maximum user weight, and whether the activity toy is intended for indoor or outdoor use. These warnings shall be preceded by the word: "Warnings" and be clearly visible to the consumer before purchase

5.2 The warnings, markings and information specified in 5.1 shall be repeated in the assembly and installation instructions. Any other purchase information or information provided on the labels of the activity toys shall be given in the onstallation instructions.

Activity toys that require assembly by the consumer shall be accompanied by appropriate assembly instructions including drawings which shall enable a consumer to correctly assemble the activity toy. The assembly and installation instructions shall also, when appropriate, include the following :

A recommendation to place the toy on a level surface at least 2 m from any structure or obstruction such as a fence, garage, house, overhanging branches, laundry lines or electrical wires;

Instructions that toys shall not be installed over concrete, asphalt or any other hard surface;

Information to keep the assembly and installation instructions for further reference;

Instructions that modifications made by consumer to the original activity toy(for example the adding of an accessory) shall be carried out according to the instructions of the manufacturer. In particular, instructions shall be provided with a kit/accessory about the installation of rope/nets concerning the minimum diameter, the need for fixation at both ends, and positioning in relation to other structures.

5.3 Maintenance : *Activity toys shall be accompanied by maintenance instructions drawing attention to the need of carrying out checks and maintenance of the main parts at regular intervals, pointing out that if these checks are not carried out the activity toy could overturn or otherwise become a hazard. Whenever practical, the instructions shall also be affixed to the activity toy.*

The maintenance instructions shall , when appropriate, also include the following recommendations pointing out that it is of particular importance that they be followed at the beginning of each season as well as at regular intervals during the usage season :

To check all nuts and bolts for tightness and tighten when required;

To oil all metallic moving parts;

L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation ils sont identifiés par le symbole (*). Certaines prestations rapportées dans ce document ne sont pas couvertes par l'accréditation COFRAC.

(1) Essai sous-traité dans un laboratoire SGS. (2) Essai sous-traité dans un laboratoire partenaire extérieur au groupe SGS. Le présent rapport est émis par la société conformément à ses conditions générales de service disponibles sur demande et accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm; Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de responsabilité, d'indemnisation et de compétence judiciaire figurant dans nos conditions générales de service.

Tout autre détenteur de ce rapport est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce rapport ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Toute modification ou reproduction non autorisée ainsi que toute falsification du contenu de ce rapport ou de son apparence est strictement interdite et fera l'objet de poursuites judiciaires dans l'entière mesure autorisée par la loi > A moins que cela ne soit précisé, les résultats de ce rapport ne concernent que le(s) échantillon(s) testé(s) et ces échantillons ne seront conservés que pour une période de 30 jours. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans accord préalablement écrit de la Société. Il comporte 13 page(s).

Pour les clauses énoncées ci-dessus, la version en anglais ci-après fait foi.

The accreditation by the Cofrac attests only the competence of the Laboratories for the tests covered by the accreditation. They are identified by the symbol (*). Some analyses reported in this document are not covered by the COFRAC accreditation.

(1) Test subcontracted in a SGS Laboratory. (2) Test subcontracted in a partner laboratory outside SGS group.

This document is issued by the Company under its General Conditions of Service available on request and accessible at http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm; Attention is drawn to the limitation of liability, indemnification and jurisdiction issues defined therein.

Any holder of this document is advised that information contained hereon reflects the Company's findings at the time of its intervention only and within the limits of Client's instructions if any. The Company's sole responsibility is to its Client and this document does not exonerate parties to a transaction from exercising all their rights and obligations under the transaction documents.

Any unauthorized alteration, forgery or falsification of the content or appearance of this document is unlawful and offenders may be prosecuted to the fullest extent of the law.

Unless otherwise stated the results shown in this test report refer only to the sample(s) tested and such sample(s) are retained for 30 days only. This document shall not be reproduced, except in full, without prior written approval of the Company. It includes 13 page(s).

To check all coverings for bolts and sharp edges and replace when required;

To check swing seats, chains, ropes and other means of attachments for evidence of deterioration;

This toy must be assembled by an adult

the manufacturer's name, registered trade name or registered trade mark and the address at which the manufacturer can be contacted must be indicated on the toy or, where that is not possible, on its packaging or in a document accompanying the toy. This requirement applies also to the name and address etc. of any importer.

Manufacturers and importeurs must ensure that the toy is accompanied by instructions and safety information in a language or languages easily understood by consumers, as determined by the Member state.

Manufacturers must ensure that their toys bear a type, batch, serial or model number or other element allowing their identification, or where the size or nature of the toy does not allow it, that the required information is provided on the packaging or in a document accompanying the toy.

Toy made available on the market must bear the CE marking. The CE marking must be affixed visibly, legibly and indelibly to the toy, to an affixed label or to the packaging. where the Ce marking is not visible from outside the packaging, if any, it shall as a minimum be affixed to the packaging.



Toy made available on the market must bear the CE marking. The CE marking must be affixed visibly, legibly and indelibly to the toy, to an affixed label or to the packaging. where the Ce marking is not visible from outside the packaging, if any, it shall as a minimum be affixed to the packaging.

L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation ils sont identifiés par le symbole (*). Certaines prestations rapportées dans ce document ne sont pas couvertes par l'accréditation COFRAC.

(1) Essai sous-traité dans un laboratoire SGS. (2) Essai sous-traité dans un laboratoire partenaire extérieur au groupe SGS.

Le présent rapport est émis par la société conformément à ses conditions générales de service disponibles sur demande et accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm; Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de responsabilité, d'indemnisation et de compétence judiciaire figurant dans nos conditions générales de service.

Tout autre détenteur de ce rapport est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce rapport ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles.

Toute modification ou reproduction non autorisée ainsi que toute falsification du contenu de ce rapport ou de son apparence est strictement interdite et fera l'objet de poursuites judiciaires dans l'entière mesure autorisée par la loi.

A moins que cela ne soit précisé, les résultats de ce rapport ne concernent que le(s) échantillon(s) testé(s) et ces échantillons ne seront conservés que pour une période de 30 jours. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans accord préalable écrit de la Société. Il comporte 13 page(s).

Pour les clauses énoncées ci-dessus, la version en anglais ci-après fait foi.

The accreditation by the Cofrac attests only the competence of the Laboratories for the tests covered by the accreditation. They are identified by the symbol (*). Some analyses reported in this document are not covered by the COFRAC accreditation.

(1) Test subcontracted in a SGS Laboratory. (2) Test subcontracted in a partner laboratory outside SGS group.

This document is issued by the Company under its General Conditions of Service available on request and accessible at http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm; Attention is drawn to the limitation of liability, indemnification and jurisdiction issues defined therein.

Any holder of this document is advised that information contained hereon reflects the Company's findings at the time of its intervention only and within the limits of Client's instructions if any. The Company's sole responsibility is to its Client and this document does not exonerate parties to a transaction from exercising all their rights and obligations under the transaction documents.

Any unauthorized alteration, forgery or falsification of the content or appearance of this document is unlawful and offenders may be prosecuted to the fullest extent of the law.

Unless otherwise stated the results shown in this test report refer only to the sample(s) tested and such sample(s) are retained for 30 days only. This document shall not be reproduced, except in full, without prior written approval of the Company. It includes 13 page(s).

		Résultats <i>Results</i>
ESSAIS SELON LA NORME EN 71-1 (2014) <i>TESTS ACCORDING TO THE EN 71-1 (2014) STANDARD</i>	NF EN 71-1: 2014	Conforme <i>Pass</i>
Classification <i>Classification</i>		Plus de 10 mois <i>More than 10 months</i>
4 EXIGENCES GENERALES <i>4 GENERAL REQUIREMENTS</i>		Satisfaisant <i>Pass</i>
4.1 Matériaux (°)(L) <i>4.1 Material (°)(L)</i>		Satisfaisant <i>Pass</i>
4.2 Assemblage (°)(L) <i>4.2 Assembly (°)(L)</i>		Satisfaisant <i>Pass</i>
Notice de montage <i>Assembly instructions</i>		Présence <i>Presence</i>
Ce jouet doit être monté par un adulte <i>This toy must be assembled by an adult</i>		Présence <i>Presence</i>
4.7 Bords (°)(L) <i>4.7 Edges (°)(L)</i>		Satisfaisant <i>Pass</i>
4.7.a Présence de bords coupants <i>4.7.a Sharp edges presence</i>		Satisfaisant <i>Pass</i>
4.7.c Présence de bavures <i>4.7.c Presence of burs</i>		Satisfaisant <i>Pass</i>
4.8 Fils métalliques et pointes (°)(L) <i>4.8 Points and metallic wires (°)(L)</i>		Satisfaisant <i>Pass</i>
4.8.a Pointes acérées <i>4.8.a Sharp points</i>		Satisfaisant <i>Pass</i>
4.8.e Echardes et bords accessibles <i>4.8.e Splinters and accessible edges</i>		Satisfaisant <i>Pass</i>
5. JOUETS DESTINES AUX ENFANTS DE MOINS DE 36 MOIS <i>5. TOYS INTENDED FOR CHILDREN UNDER 36 MONTHS</i>		Satisfaisant <i>Pass</i>
5.1 Exigences générales (°)(L) <i>5.1 General requirements (°)(L)</i>		Satisfaisant <i>Pass</i>
b) Tous jouets sauf jouets gros, volumineux, en bois collé et jouets comportant des autocollants en plastique <i>b) All toys excepted large, bulky, glued wooden toys and toys with glued-on plastic decals</i>		Satisfaisant <i>Pass</i>
6. Emballage n°1 (°)(L) <i>6. Packaging n°1 (°)(L)</i>		Sans Objet <i>Not Applicable</i>
7. AVERTISSEMENTS ET NOTICE D'UTILISATION <i>7. WARNINGS, MARKINGS AND INSTRUCTIONS FOR USE</i>		Voir Annexe
7.1 Exigences générales (°)(L) <i>7.1 General requirements (°)(L)</i>		Voir Annexe <i>See Annex</i>
Veuillez noter que pour évaluer la visibilité et la lisibilité des avertissements, CEN a mis en place de bonnes pratiques dans l'annexe A.33 information en abordant les points suivants : <i>Note : Please note that for assessing the visibility and legibility of warnings, CEN has introduced good practice in the informative Annex A.33 by addressing the following aspects :</i>		
Soulignant l'avertissement <i>Emphasizing the warning</i>		

L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation ils sont identifiés par le symbole (°). Certaines prestations rapportées dans ce document ne sont pas couvertes par l'accréditation COFRAC.

(1) Essai sous-traité dans un laboratoire SGS. (2) Essai sous-traité dans un laboratoire partenaire extérieur au groupe SGS.

Le présent rapport est émis par la société conformément à ses conditions générales de service disponibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm; Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de responsabilité, d'indemnisation et de compétence judiciaire figurant dans nos conditions générales de service.

Tout autre détenteur de ce rapport est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce rapport ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles.

Toute modification ou reproduction non autorisée ainsi que toute falsification du contenu de ce rapport ou de son apparence est strictement interdite et fera l'objet de poursuites judiciaires dans l'entière mesure autorisée par la loi.

A moins que cela ne soit précisé, les résultats de ce rapport ne concernent que le(s) échantillon(s) testé(s) et ces échantillon(s) ne seront conservés que pour une période de 30 jours. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans accord préalable écrit de la Société. Il comporte 13 page(s).

Pour les clauses énoncées ci-dessus, la version en anglais ci-après fait foi.

The accreditation by the Cofrac attests only the competence of the Laboratories for the tests covered by the accreditation. They are identified by the symbol (°). Some analyses reported in this document are not covered by the COFRAC accreditation.

(1) Test subcontracted in a SGS Laboratory. (2) Test subcontracted in a partner laboratory outside SGS group.

This document is issued by the Company under its General Conditions of Service available on request and accessible at http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm; Attention is drawn to the limitation of liability, indemnification and jurisdiction issues defined therein.

Any holder of this document is advised that information contained hereon reflects the Company's findings at the time of its intervention only and within the limits of Client's instructions if any. The Company's sole responsibility is to its Client and this document does not exonerate parties to a transaction from exercising all their rights and obligations under the transaction documents.

Any unauthorized alteration, forgery or falsification of the content or appearance of this document is unlawful and offenders may be prosecuted to the fullest extent of the law.

Unless otherwise stated the results shown in this test report refer only to the sample(s) tested and such sample(s) are retained for 30 days only. This document shall not be reproduced, except in full, without prior written approval of the Company. It includes 13 page(s).

	Résultats <i>Results</i>
<p>Contraste, fond et couleurs <i>Contrast, background and colours</i></p>	
<p>Surfaces réfléchissantes et matériau obscurcissant <i>Reflecting surfaces and obscuring material</i></p>	
<p>Type de police <i>Font type</i></p>	
<p>Taille de police <i>Font size</i></p>	
<p>Direction logique du texte <i>Logical direction of text</i></p>	
<p>Pour davantage de détails, se reporter à l'EN 71-1 <i>For more details, see EN 71-1</i></p>	
<p>Les fabricants et les importateurs doivent veiller à ce que le jouet soit accompagné d'instructions et d'informations de sécurité dans une langue ou les langues aisément compréhensibles par les consommateurs, déterminées par l'Etat membre concerné. <i>Manufacturers and importers must ensure that the toy is accompanied by instructions and safety information in a language or languages easily understood by consumers, as determined by the Member State concerned.</i></p>	
<p>Le nom, la raison sociale ou la marque déposée du fabricant et l'adresse à laquelle le fabricant peut être contacté doivent être indiqués sur le jouet ou, lorsque cela n'est pas possible, sur son emballage ou dans un document accompagnant le jouet. Cette exigence s'applique également pour le nom et l'adresse, etc. de tout importateur. <i>the manufacturer's name, registered trade name or registered trade mark and the address at which the manufacturer can be contacted must be indicated on the toy or, where that is not possible, on its packaging or in a document accompanying the toy. This requirement applies also to the name and address etc. of any importer.</i></p>	<p>Voir Annexe <i>See Annex</i></p>
<p>Les fabricants et les importateurs doivent veiller à ce que le jouet soit accompagné d'instructions et d'informations de sécurité dans une langue ou des langues aisément compréhensibles par les consommateurs, déterminés par l'Etat membre concerné. <i>Manufacturers and importers must ensure that the toy is accompanied by instructions and safety information in a language or languages easily understood by consumers, as determined by the Member state.</i></p>	<p>Voir Annexe <i>See Annex</i></p>
<p>Les fabricants doivent veiller à ce que leurs jouets portent un numéro de type, de lot, de série ou de modèle ou autre élément permettant leur identification, ou lorsque la taille ou la nature du jouet ne le permet pas, à ce que les informations requises soient fournies sur l'emballage ou dans un document accompagnant le jouet. <i>Manufacturers must ensure that their toys bear a type, batch, serial or model number or other element allowing their identification, or where the size or nature of the toy does not allow it, that the required information is provided on the packaging or in a document accompanying the toy.</i></p>	<p>Voir Annexe <i>See Annex</i></p>
<p>Les jouets mis à disposition sur le marché doivent porter le marquage CE. Le marquage CE doit être apposé de manière visible, lisible et indélébile sur le jouet, sur une étiquette attachée à celui-ci ou sur l'emballage. Dans le cas de petits jouets et de jouets composés de petites pièces, le marquage CE peut être apposé sur une étiquette ou sur un feuillet accompagnant le jouet. Si le marquage CE n'est pas visible de l'extérieur de l'emballage, il doit être au moins apposé sur l'emballage. <i>Toy made available on the market must bear the CE marking. The CE marking must be affixed visibly, legibly and indelibly to the toy, to an affixed label or to the packaging. where the CE marking is not visible from outside the packaging, if any, it shall as a minimum be affixed to the packaging.</i></p>	<p>Voir Annexe <i>See Annex</i></p>

L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation ils sont identifiés par le symbole (*). Certaines prestations rapportées dans ce document ne sont pas couvertes par l'accréditation COFRAC.

(1) Essai sous-traité dans un laboratoire SGS. (2) Essai sous-traité dans un laboratoire partenaire extérieur au groupe SGS.

Le présent rapport est émis par la société conformément à ses conditions générales de service disponibles sur demande et accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm; Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de responsabilité, d'indemnisation et de compétence judiciaire figurant dans nos conditions générales de service.

Tout autre détenteur de ce rapport est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce rapport ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles.

Toute modification ou reproduction non autorisée ainsi que toute falsification du contenu de ce rapport ou de son apparence est strictement interdite et fera l'objet de poursuites judiciaires dans l'entière mesure autorisée par la loi >

A moins que cela ne soit précisé, les résultats de ce rapport ne concernent que le(s) échantillon(s) testé(s) et ces échantillons ne seront conservés que pour une période de 30 jours. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans accord préalable écrit de la Société. Il comporte 13 page(s).

Pour les clauses énoncées ci-dessus, la version en anglais ci-après fait foi.

The accreditation by the COFRAC attests only the competence of the Laboratories for the tests covered by the accreditation. They are identified by the symbol (*). Some analyses reported in this document are not covered by the COFRAC accreditation.

(1) Test subcontracted in a SGS Laboratory. (2) Test subcontracted in a partner laboratory outside SGS group.

This document is issued by the Company under its General Conditions of Service available on request and accessible at http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm; Attention is drawn to the limitation of liability, indemnification and jurisdiction issues defined therein.

Any holder of this document is advised that information contained hereon reflects the Company's findings at the time of its intervention only and within the limits of Client's instructions if any. The Company's sole responsibility is to its Client and this document does not exonerate parties to a transaction from exercising all their rights and obligations under the transaction documents.

Any unauthorized alteration, forgery or falsification of the content or appearance of this document is unlawful and offenders may be prosecuted to the fullest extent of the law.

Unless otherwise stated the results shown in this test report refer only to the sample(s) tested and such sample(s) are retained for 30 days only. This document shall not be reproduced, except in full, without prior written approval of the Company. It includes 13 page(s).

		Résultats <i>Results</i>
ESSAIS SELON LA NORME EN 71 Partie 2 (A1: 2014) <i>TESTS ACCORDING TO THE EN 71 Part 2 (A1: 2014)</i>	NF EN 71-2:2011 + A1:2014	Conforme <i>Pass</i>
4.1 Généralités (*) <i>4.1 General requirements (*)</i>		Satisfaisant <i>Pass</i>

L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation ils sont identifiés par le symbole (*). Certaines prestations rapportées dans ce document ne sont pas couvertes par l'accréditation COFRAC.

(1) Essai sous-traité dans un laboratoire SGS. (2) Essai sous-traité dans un laboratoire partenaire extérieur au groupe SGS.

Le présent rapport est émis par la société conformément à ses conditions générales de service disponibles sur demande et accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm; Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de responsabilité, d'indemnisation et de compétence judiciaire figurant dans nos conditions générales de service.

Tout autre détenteur de ce rapport est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce rapport ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles.

Toute modification ou reproduction non autorisée ainsi que toute falsification du contenu de ce rapport ou de son apparence est strictement interdite et fera l'objet de poursuites judiciaires dans l'entière mesure autorisée par la loi.

A moins que cela ne soit précisé, les résultats de ce rapport ne concernent que le(s) échantillon(s) testé(s) et ces échantillons ne seront conservés que pour une période de 30 jours. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans accord préalable écrit de la Société. Il comporte 13 page(s).

Pour les clauses énoncées ci-dessus, la version en anglais ci-après fait foi.

The accreditation by the Cofrac attests only the competence of the Laboratories for the tests covered by the accreditation. They are identified by the symbol (*). Some analyses reported in this document are not covered by the COFRAC accreditation.

(1) Test subcontracted in a SGS Laboratory. (2) Test subcontracted in a partner laboratory outside SGS group.

This document is issued by the Company under its General Conditions of Service available on request and accessible at http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm; Attention is drawn to the limitation of liability, indemnification and jurisdiction issues defined therein.

Any holder of this document is advised that information contained hereon reflects the Company's findings at the time of its intervention only and within the limits of Client's instructions if any. The Company's sole responsibility is to its Client and this document does not exonerate parties to a transaction from exercising all their rights and obligations under the transaction documents.

Any unauthorized alteration, forgery or falsification of the content or appearance of this document is unlawful and offenders may be prosecuted to the fullest extent of the law.

Unless otherwise stated the results shown in this test report refer only to the sample(s) tested and such sample(s) are retained for 30 days only. This document shall not be reproduced, except in full, without prior written approval of the Company. It includes 13 page(s).

		Résultats <i>Results</i>
ESSAIS SELON LA NORME NF EN 71-8 <i>TESTS ACCORDING TO THE EN 71-8 STANDARD 2011</i>	NF EN 71-8 : 2011	Conforme <i>Pass</i>
4 EXIGENCES <i>4 REQUIREMENTS</i>		Satisfaisant <i>Pass</i>
4.1 Généralités (°)(L) <i>4.1 Generals (°)(L)</i>		Satisfaisant <i>Pass</i>
4.1.1 Montage <i>4.1.1 Assembly</i>		Satisfaisant <i>Pass</i>
4.1.2 Résistance statique <i>4.1.2 Static strenght</i>		Satisfaisant <i>Pass</i>
4.1.4 Coins et bords <i>4.1.4 Corners and edges</i>		Satisfaisant <i>Pass</i>
4.1.6 Diamètre des cordes et des autres moyens de suspension <i>4.1.6 Diameter of ropes and other means of suspension</i>		Satisfaisant <i>Pass</i>
4.3 Coincement <i>4.3 Entrapment</i>		Satisfaisant <i>Pass</i>
4.3.1 Coincement de la tête et du cou (°)(L) <i>4.3.1 Head and neck entrapment (°)(L)</i>		Satisfaisant <i>Pass</i>
4.3.2 Coincement de vêtements ou de cheveux <i>4.3.2 Entrapment of clothing and hair</i>		Satisfaisant <i>Pass</i>
4.3.3 Coincement des pieds (°)(L) <i>4.3.3 Feet entrapment (°)(L)</i>		Satisfaisant <i>Pass</i>
4.3.4 Coincement des doigts (°)(L) <i>4.3.4 Fingers entrapment (°)(L)</i>		Satisfaisant <i>Pass</i>
4.6 Balançoires <i>4.6 Swings</i>		Satisfaisant <i>Pass</i>
4.6.3 Balançoires destinées aux enfants de moins de 36 mois (°)(L) <i>4.6.3 Swings intended for children under 36 months (°)(L)</i>		Satisfaisant <i>Pass</i>
4.6.5 Stabilité latérale des éléments de balançoire (°)(L) <i>4.6.5 Lateral stability of swing elements (°)(L)</i>		Satisfaisant <i>Pass</i>
4.6.6 Espace minimal entre les éléments de balançoire et le sol (°)(L) <i>4.6.6 Minimum clearance between swing elements and the ground (°)(L)</i>		Satisfaisant <i>Pass</i>
4.6.7 Crochets de suspension et moyens de suspension (°)(L) <i>4.6.7 Suspension conectors and swing devices (°)(L)</i>	NF EN 71-8 : 2011	Satisfaisant <i>Pass</i>
5. AVERTISSEMENTS, MARQUAGES ET INSTRUCTIONS (°)(L) <i>5. WARNINGS, MARKINGS AND INSTRUCTIONS (°)(L)</i>		Satisfaisant <i>Pass</i>
5.1 Avertissements et marquages. <i>5.1 Warnings and markings.</i>		
5.1.1 Le jouet d'activité ou son emballage doit comporter l'avertissement suivant, celui-ci devant être clairement visible au moment de l'achat: 'Attention. Réservé à un usage familial.' <i>5.1.1 Generalities :The toy or the packaging shall carry a clearly lvisible warning "Warning. Only for domestic use."</i>		Présence <i>Presence</i>

L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation ils sont identifiés par le symbole (°). Certaines prestations rapportées dans ce document ne sont pas couvertes par l'accréditation COFRAC.

(1) Essai sous-traité dans un laboratoire SGS. (2) Essai sous-traité dans un laboratoire partenaire extérieur au groupe SGS.
Le présent rapport est émis par la société conformément à ses conditions générales de service disponibles sur demande et accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm; Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de responsabilité, d'indemnisation et de compétence judiciaire figurant dans nos conditions générales de service.

Tout autre détenteur de ce rapport est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce rapport ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles.

Toute modification ou reproduction non autorisée ainsi que toute falsification du contenu de ce rapport ou de son apparence est strictement interdite et fera l'objet de poursuites judiciaires dans l'entière mesure autorisée par la loi.
A moins que cela ne soit précisé, les résultats de ce rapport ne concernent que le(s) échantillon(s) testé(s) et ces échantillons ne seront conservés que pour une période de 30 jours. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans accord préalablement écrit de la Société. Il comporte 13 page(s).

Pour les clauses énoncées ci-dessus, la version en anglais ci-après fait foi.

The accreditation by the Cofrac attests only the competence of the Laboratories for the tests covered by the accreditation. They are identified by the symbol (°). Some analyses reported in this document are not covered by the COFRAC accreditation.

(1) Test subcontracted in a SGS Laboratory. (2) Test subcontracted in a partner laboratory outside SGS group.

This document is issued by the Company under its General Conditions of Service available on request and accessible at http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm; Attention is drawn to the limitation of liability, indemnification and jurisdiction issues defined therein.

Any holder of this document is advised that information contained hereon reflects the Company's findings at the time of its intervention only and within the limits of Client's instructions if any. The Company's sole responsibility is to its Client and this document does not exonerate parties to a transaction from exercising all their rights and obligations under the transaction documents.

Any unauthorized alteration, forgery or falsification of the content or appearance of this document is unlawful and offenders may be prosecuted to the fullest extent of the law.

Unless otherwise stated the results shown in this test report refer only to the sample(s) tested and such sample(s) are retained for 30 days only. This document shall not be reproduced, except in full, without prior written approval of the Company. It includes 13 page(s).

	Résultats <i>Results</i>
<p>5.1.1 Le cas échéant, le jouet d'activité ou son emballage doit comporter un avertissement concernant l'âge minimum et/ou maximum et le poids minimum et/ou maximum de l'utilisateur, et indiquer si le jouet d'activité est destinés à une utilisation extérieure ou intérieure. Ces avertissements doivent être précédés du mot " Attention" et être clairement visibles pour le consommateur avant l'achat.</p> <p><i>The activity toy or its packaging, where appropriate, carry warnings regarding the minimum and/or maximum user age, and minimum and/or maximum user weight, and whether the activity toy is intended for indoor or outdoor use. These warnings shall be preceded by the word: "Warnings" and be clearly visible to the consumer before purchase</i></p>	Présence <i>Presence</i>
<p>5.2 Instructions de montage et d'installation 5.2 Assembly and installation instructions</p>	
<p>5.2 Les avertissements, les marquages, et les informations du 5.1 doivent également se retrouver sur les instructions de montage et d'installation. Toute autre information concernant l'achat ou les informations fournies sur les étiquettes des jouets d'activité doivent figurer dans les instructions d'installation.</p> <p><i>5.2 The warnings, markings and information specified in 5.1 shall be repeated in the assembly and installation instructions. Any other purchase information or information provided on the labels of the activity toys shall be given in the onstallation instructions.</i></p>	Satisfaisant <i>Pass</i>
<p>Les jouets d'activité devant être assemblés par le consommateur doivent être accompagnés d'instructions de montage appropriées comprenant des schémas permettant au consommateur d'assembler le jouet d'activité correctement. les instructions de montage et d'installation doivent, s'il y a lieu, comporter également les éléments suivants :</p> <p><i>Activity toys that require assembly by the consumer shall be accompanied by appropriate assembly instructions including drawings which shall enable a consumer to correctly assemble the activity toy. The assembly and installation instructions shall also, when appropriate, include the following :</i></p>	Satisfaisant <i>Pass</i>
<p>Une recommandation sur la mise en place du jouet d'activité sur une surface nivelée en prévoyant une zone minimale de 2 m entre celui-ci et toute structure ou obstacle tel qu'une barrière, un garage, une maison, des branches d'arbre, des fils à linge ou des câbles électriques;</p> <p><i>A recommendation to place the toy on a level surface at least 2 m from any structure or obstruction such as a fence, garage, house, overhanging branches, laundry lines or electrical wires;</i></p>	Satisfaisant <i>Pass</i>
<p>Des instructions indiquant que les jouets ne doivent pas être installés sur du béton, de l'asphalte ou tout autre revêtement en dur</p> <p><i>Instructions that toys shall not be installed over concrete, asphalt or any other hard surface;</i></p>	Satisfaisant <i>Pass</i>
<p>Une information sur la conservation des instructions de montage et d'installation pour référence ultérieure;</p> <p><i>Information to keep the assembly and installation instructions for further reference;</i></p>	Présence
<p>Des instructions indiquant que toute modification apportée par le consommateur au jouet d'activité d'origine (ex : ajout d'un accessoire) doit être effectuée conformément aux instructions fournies par le fabricant. Les instructions doivent en particuliers être fournies avec un kit/accessoire relatif à l'installation de cordes/filets concernant le diamètre minimum, la nécessité d'une fixation aux deux extrémités, la longueur totale et le positionnement par rapport aux autres structures.</p> <p><i>Instructions that modifications made by consumer to the original activity toy(for example the adding of an accessory) shall be carried out according to the instructions of the manufacturer. In particular, instructions shall be provided with a kit/accessory about the installation of rope/nets concerning the minimum diameter, the need for fixation at both ends, and positioning in relation to other structures.</i></p>	Présence
<p>5.3 Maintenance 5.3 Maintenance</p>	

L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation ils sont identifiés par le symbole (*). Certaines prestations rapportées dans ce document ne sont pas couvertes par l'accréditation COFRAC.

(1) Essai sous-traité dans un laboratoire SGS. (2) Essai sous-traité dans un laboratoire partenaire extérieur au groupe SGS.

Le présent rapport est émis par la société conformément à ses conditions générales de service disponibles sur demande et accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm; Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de responsabilité, d'indemnisation et de compétence judiciaire figurant dans nos conditions générales de service.

Tout autre détenteur de ce rapport est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce rapport ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles.

Toute modification ou reproduction non autorisée ainsi que toute falsification du contenu de ce rapport ou de son apparence est strictement interdite et fera l'objet de poursuites judiciaires dans l'entière mesure autorisée par la loi. A moins que cela ne soit précisé, les résultats de ce rapport ne concernent que le(s) échantillon(s) testé(s) et ces échantillons ne seront conservés que pour une période de 30 jours. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans accord préalable écrit de la Société. Il comporte 13 page(s).

Pour les clauses énoncées ci-dessus, la version en anglais ci-après fait foi.

The accreditation by the COFRAC attests only the competence of the Laboratories for the tests covered by the accreditation. They are identified by the symbol (*). Some analyses reported in this document are not covered by the COFRAC accreditation.

(1) Test subcontracted in a SGS Laboratory. (2) Test subcontracted in a partner laboratory outside SGS group.

This document is issued by the Company under its General Conditions of Service available on request and accessible at http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm; Attention is drawn to the limitation of liability, indemnification and jurisdiction issues defined therein.

Any holder of this document is advised that information contained hereon reflects the Company's findings at the time of its intervention only and within the limits of Client's instructions if any. The Company's sole responsibility is to its Client and this document does not exonerate parties to a transaction from exercising all their rights and obligations under the transaction documents.

Any unauthorized alteration, forgery or falsification of the content or appearance of this document is unlawful and offenders may be prosecuted to the fullest extent of the law.

Unless otherwise stated the results shown in this test report refer only to the sample(s) tested and such sample(s) are retained for 30 days only. This document shall not be reproduced, except in full, without prior written approval of the Company. It includes 13 page(s).

	Résultats <i>Results</i>
<p>5.3 Les jouets d'activité doivent être accompagnés des instructions de maintenance attirant l'attention sur le besoin d'effectuer des vérifications et des opérations de maintenance sur les parties principales à intervalles réguliers, en outre, il doit être stipulé qu'à défaut de procéder à ces vérifications, le jouet d'activité pourrait se renverser ou constituer un danger. Ces instructions doivent également être apposées sur le jouet d'activité chaque fois que cela est possible.</p> <p><i>5.3 Maintenance : Activity toys shall be accompanied by maintenance instructions drawing attention to the need of carrying out checks and maintenance of the main parts at regular intervals, pointing out that if these checks are not carried out the activity toy could overturn or otherwise become a hazard. Whenever practical, the instructions shall also be affixed to the activity toy.</i></p>	Présence <i>Presence</i>
<p>S'il y a lieu, les instructions de maintenance doivent également comporter les recommandations ci-après, stipulant qu'il est de première importance de suivre ces recommandations au début de chaque saison ainsi qu'à intervalles réguliers au cours d'une saison d'utilisation du jeu :</p> <p><i>The maintenance instructions shall , when appropriate, also include the following recommendations pointing out that it is of particular importance that they be followed at the beginning of each season as well as at regular intervals during the usage season :</i></p>	Présence <i>Presence</i>
<p>Vérifier tous les écrous et boulons et les resserrer si nécessaire;</p> <p><i>To check all nuts and bolts for tightness and tighten when required;</i></p>	Présence <i>Presence</i>
<p>Graisser toutes les parties mobiles métalliques;</p> <p><i>To oil all metallic moving parts;</i></p>	Présence <i>Presence</i>
<p>Vérifier tous les caches des boulons ou des bords coupants et les remplacer si nécessaire;</p> <p><i>To check all coverings for bolts and sharp edges and replace when required;</i></p>	Présence <i>Presence</i>
<p>Verifier les sièges balançoires, les chaînes , les cordes et autres dispositifs de fixation à la recherche de signes de dégradation;</p> <p><i>To check swing seats, chains, ropes and other means of attachments for evidence of deterioration;</i></p>	Présence <i>Presence</i>

*** FIN DU RAPPORT ***
*** *END OF REPORT* ***

L'accréditation par le COFRAC atteste de la compétence du laboratoire pour les seuls essais couverts par l'accréditation ils sont identifiés par le symbole (*). Certaines prestations rapportées dans ce document ne sont pas couvertes par l'accréditation COFRAC.

(1) Essai sous-traité dans un laboratoire SGS. (2) Essai sous-traité dans un laboratoire partenaire extérieur au groupe SGS.

Le présent rapport est émis par la société conformément à ses conditions générales de service disponibles sur demande et accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm; Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de responsabilité, d'indemnisation et de compétence judiciaire figurant dans nos conditions générales de service.

Tout autre détenteur de ce rapport est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce rapport ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles.

Toute modification ou reproduction non autorisée ainsi que toute falsification du contenu de ce rapport ou de son apparence est strictement interdite et fera l'objet de poursuites judiciaires dans l'entière mesure autorisée par la loi.

A moins que cela ne soit précisé, les résultats de ce rapport ne concernent que le(s) échantillon(s) testé(s) et ces échantillons ne seront conservés que pour une période de 30 jours. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans accord préalable écrit de la Société. Il comporte 13 page(s).

Pour les clauses énoncées ci-dessus, la version en anglais ci-après fait foi.

The accreditation by the Cofrac attests only the competence of the Laboratories for the tests covered by the accreditation. They are identified by the symbol (*). Some analyses reported in this document are not covered by the COFRAC accreditation.

(1) Test subcontracted in a SGS Laboratory. (2) Test subcontracted in a partner laboratory outside SGS group.

This document is issued by the Company under its General Conditions of Service available on request and accessible at http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm; Attention is drawn to the limitation of liability, indemnification and jurisdiction issues defined therein.

Any holder of this document is advised that information contained hereon reflects the Company's findings at the time of its intervention only and within the limits of Client's instructions if any. The Company's sole responsibility is to its Client and this document does not exonerate parties to a transaction from exercising all their rights and obligations under the transaction documents.

Any unauthorized alteration, forgery or falsification of the content or appearance of this document is unlawful and offenders may be prosecuted to the fullest extent of the law.

Unless otherwise stated the results shown in this test report refer only to the sample(s) tested and such sample(s) are retained for 30 days only. This document shall not be reproduced, except in full, without prior written approval of the Company. It includes 13 page(s).

ANNEXE

CL15-01135

Le présent rapport est émis par la société conformément à ses conditions générales de service disponibles sur demande et accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm.
Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de responsabilité, d'indemnisation et de compétence judiciaire figurant dans nos conditions générales de service.
Tout autre détenteur de ce rapport est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce rapport ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles.
Toute modification ou reproduction non autorisée ainsi que toute falsification du contenu de ce rapport ou de son apparence est strictement interdite et fera l'objet de poursuites judiciaires dans l'entière mesure autorisée par la loi ».

A moins que cela ne soit précisé, les résultats de ce rapport ne concernent que le(s) échantillon(s) testé(s) et ces échantillons ne seront conservés que pour une période de 30 jours. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans accord préalablement écrit de la Société. Pour les clauses énoncées ci-dessus, la version en anglais ci-après fait foi.

This document is issued by the Company under its General Conditions of Service available on request and accessible at http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm. Attention is drawn to the limitation of liability, indemnification and jurisdiction issues defined therein.

Any holder of this document is advised that information contained hereon reflects the Company's findings at the time of its intervention only and within the limits of Client's instructions, if any. The Company's sole responsibility is to its Client and this document does not exonerate parties to a transaction from exercising all their rights and obligations under the transaction documents.

Any unauthorized alteration, forgery or falsification of the content or appearance of this document is unlawful and offenders may be prosecuted to the fullest extent of the law.

Unless otherwise stated the results shown in this test report refer only to the sample(s) tested and such sample(s) are retained for 30 days only. This document shall not be reproduced, except in full, without prior written approval of the Company.

Annexe Page 1/3

**** Exigences d'étiquetage (instructions de lavage / nettoyage, marquage CE, nom et l'adresse de l'importateur / fabricant, l'identification du produit) en fonction de la directive 2009/48/CE - Sécurité des jouets /**

**** Labeling requirement (Washing/Cleaning instruction, CE mark, importer / manufacturer name and address, product identification) according to the Directive 2009/48/EC – Safety of toys**

Table des matières / Summary table:

	Résultat / Result	Emplacement / Location
Instructions de lavages et nettoyage / Washing & cleaning instruction	Présent / Present	/
Symbole CE / CE mark	Présent / Present	Emballage / Packaging Notice / Notice
	Forme et taille du symbole CE / CE symbol shape and size:	Correcte(s) / Good
Nom & Adresse de l'importateur / Importer's Name & Address	Non applicable / Not applicable	/
	Adresse dans l'U.E. / Address inside U.E. :	/
Nom & Adresse du fabricant / Manufacturer's Name & Address	Présent / Present	Emballage / Packaging Notice / Notice
	Adresse dans l'U.E. / Address inside U.E. :	Oui / Yes
Numéro de lot, reference,... / Product ID	Présent / Present	Emballage / Packaging Notice / Notice

Note:

— Conformément à la Directive 2009/48/CE, les jouets destinés à l'usage d'enfants de moins de 36 mois doivent être conçus et fabriqués de manière à pouvoir être nettoyés. À cet effet, les jouets en textile sont lavables, sauf s'ils contiennent un mécanisme susceptible d'être endommagé au lavage à grandes eaux. Il convient, le cas échéant, que le fabricant fournisse des consignes concernant la méthode de nettoyage du jouet.

— Si le marquage CE n'est pas visible de l'extérieur de l'*emballage*, il doit être au moins apposé sur l'*emballage*. Si la législation spécifique n'impose pas de dimensions particulières, la hauteur du marquage CE doit être d'au moins 5 mm.

— Le nom, la raison sociale ou la marque déposée du fabricant 2) et l'adresse à laquelle le fabricant peut être contacté doivent être indiqués sur le jouet ou, lorsque cela n'est pas possible, sur son *emballage* ou dans un document accompagnant le jouet.

— Les fabricants doivent veiller à ce que leurs jouets portent un numéro de type, de lot, de série ou de modèle ou autre élément permettant leur identification, ou lorsque la taille ou la nature du jouet ne le permet pas, à ce que les informations requises soient fournies sur l'*emballage* ou dans un document accompagnant le jouet.

Note:

— According to Directive 2009/48/EC, a toy intended for use by children under 36 months must be designed and manufactured in such a way that it can be cleaned. A textile toy must, to this end, be washable, except if it contains a mechanism that may be damaged if soaked. The manufacturer should, if applicable, provide instructions on how the toy has to be cleaned.

— CE marking should be visible from outside the packaging and its height must be at least 5mm.

— Manufacturer's and Importer's name, registered trade name or registered trade mark and the address at which the manufacturer can be contacted must be indicated on the toy or, where that is not possible, on its packaging or in a document accompanying the toy.

— Manufacturers must ensure that their toys bear a type, batch, serial or model number or other element allowing their identification, or where the size or nature of the toy does not allow it, that the required information is provided on the packaging or in a document accompanying the toy.

Le présent rapport est émis par la société conformément à ses conditions générales de service disponibles sur demande et accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm.

Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de responsabilité, d'indemnisation et de compétence judiciaire figurant dans nos conditions générales de service.

Tout autre détenteur de ce rapport est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce rapport ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles. Toute modification ou reproduction non autorisée ainsi que toute falsification du contenu de ce rapport ou de son apparence est strictement interdite et fera l'objet de poursuites judiciaires dans l'entière mesure autorisée par la loi ».

A moins que cela ne soit précisé, les résultats de ce rapport ne concernent que le(s) échantillon(s) testé(s) et ces échantillons ne seront conservés que pour une période de 30 jours. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans accord préalablement écrit de la Société. Pour les clauses énoncées ci-dessus, la version en anglais ci-après fait foi.

This document is issued by the Company under its General Conditions of Service available on request and accessible at http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm. Attention is drawn to the limitation of liability, indemnification and jurisdiction issues defined therein.

Any holder of this document is advised that information contained hereon reflects the Company's findings at the time of its intervention only and within the limits of Client's instructions, if any. The Company's sole responsibility is to its Client and this document does not exonerate parties to a transaction from exercising all their rights and obligations under the transaction documents.

Any unauthorized alteration, forgery or falsification of the content or appearance of this document is unlawful and offenders may be prosecuted to the fullest extent of the law.

Unless otherwise stated the results shown in this test report refer only to the sample(s) tested and such sample(s) are retained for 30 days only. This document shall not be reproduced, except in full, without prior written approval of the Company.

Le présent rapport est émis par la société conformément à ses conditions générales de service disponibles sur demande et accessibles sur http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm.
Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de responsabilité, d'indemnisation et de compétence judiciaire figurant dans nos conditions générales de service.
Tout autre détenteur de ce rapport est informé que son contenu reflète uniquement les faits tels qu'ils sont relevés par la société au moment de son intervention uniquement et le cas échéant dans la limite des instructions reçues par son client. La société n'est tenue responsable qu'envers son client. Ce rapport ne saurait exonérer toute partie à une transaction d'exercer pleinement tous ses droits et remplir ses obligations légales et contractuelles.
Toute modification ou reproduction non autorisée ainsi que toute falsification du contenu de ce rapport ou de son apparence est strictement interdite et fera l'objet de poursuites judiciaires dans l'entière mesure autorisée par la loi ».

A moins que cela ne soit précisé, les résultats de ce rapport ne concernent que le(s) échantillon(s) testé(s) et ces échantillons ne seront conservés que pour une période de 30 jours. Ce document ne doit pas être reproduit, sinon en entier, sans accord préalablement écrit de la Société. Pour les clauses énoncées ci-dessus, la version en anglais ci-après fait foi.

This document is issued by the Company under its General Conditions of Service available on request and accessible at http://www.sgs.com/terms_and_conditions.htm. Attention is drawn to the limitation of liability, indemnification and jurisdiction issues defined therein.

Any holder of this document is advised that information contained hereon reflects the Company's findings at the time of its intervention only and within the limits of Client's instructions, if any. The Company's sole responsibility is to its Client and this document does not exonerate parties to a transaction from exercising all their rights and obligations under the transaction documents.

Any unauthorized alteration, forgery or falsification of the content or appearance of this document is unlawful and offenders may be prosecuted to the fullest extent of the law.

Unless otherwise stated the results shown in this test report refer only to the sample(s) tested and such sample(s) are retained for 30 days only. This document shall not be reproduced, except in full, without prior written approval of the Company.